Commission Locale de l'Eau Léon-Trégor

Le 07 mars 2025

En salle des conférences de la CCI de Morlaix

La séance débute à 9h30

Etaient présents :

	Prénom	NOM	Fonction	Présent.e	Excusé.e	Pouvoir à…
1	Robert	BODIGUEL	Vice-président de la Communauté de Communes de Landivisiau	X		
2	Annie	BRAS-DENIS	Vice-présidente de Lannion-Trégor Communauté		X	Guy Pennec
3	Aline	CHEVAUCHER	Conseillère Départementale du Finistère		X	
4	Eric	CLOAREC	Conseiller communautaire de Morlaix Communauté		X	
5	Jean-Noël	EDERN	Vice-président de Haut-Léon Communauté		X	
6	Patrick	GUEN	Vice-président de Haut-Léon Communauté		X	
7	Olivier	LE BRAS	Conseiller Régionale de Bretagne	X		
8	Sébastien	MARIE	Conseiller délégué de Morlaix Communauté			
9	Christophe	MICHEAU	Pôle d'équilibre territoire et rural du Pays de Morlaix	X		
10	François	MOAL	Conseiller communautaire de Haut-Léon Communauté		X	
11	Nathalie	NOWAK	Conseil départemental des Côtes d'Armor		X	
12	Guy	PENNEC	Vice-président de Morlaix Communauté	X		
13	Nicole	SEGALEN-HAMON	Conseillère communautaire de Morlaix Communauté		X	
14	Hervé	TILLY	Parc naturel régional d'Armorique		X	Robert Bodiguel

1	Hélène	BEAU DE KERGUEN	Propriétaires fonciers concernés			
2	Philippe	BRAS	Associations agrées pour la pêche et la protection du milieu aquatique concernées	X		
3	Isabelle	BEUZIT	Chambre de commerce et d'industrie de Bretagne		X	
4	Bertrand	JAOUEN	Comité Régional de la Conchyliculture Bretagne Nord	X		
5	François	KERSCAVEN	Chambre d'agriculture du Finistère		X	
6	Robert	LE COAT	Syndicat de la Truite d'Elevage de Bretagne	X		
7	Gurvan	CAROU	Association de consommateurs concernées		X	
8	Yvon	CRAS	Associations de protection de l'environnement concernées		X	Robert le Coat
9	Hervé	LOUSSAUT	Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor		X	
10	Dominique	ROPARS	Représentant comité départemental du Finistère, Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches	X		

1	Le Préfet Coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, Préfet de la Région Centre-Val de Loire		X	Jerôme Guillemot
2	Un représentant de l'Agence de L'Eau Loire-Bretagne, représenté par Monsieur Pierre PROD'HOMME		X	Jerôme Guillemot
3	Le Préfet du Finistère - Représenté par le Directeur Départemental des territoires et de la mer du Finistère, représenté par Monsieur Jérôme GUILLEMOT	X		
4	Le Préfet des Côtes d'Armor - Représenté par le Chef de la mission inter-services de l'eau et de la nature des Côtes d'Armor, représenté par Madame Léa THIEBAUD		X	

Prénom	Nom	Structure			
Jocelyn	HILIOU	PETR Pays de Morlaix	X		
Myriam	LAUNAY	PETR Pays de Morlaix	X		
Fayrouz	AMRI	PETR Pays de Morlaix	X		
Valérie	MORVAN-ROUXEL	Syndicat Mixte de l'Horn	X		
Youen	OLLIVIER	Syndicat Mixte de l'Horn	X		
Armel	GENTIEN	Syndicat Mixte de l'Horn	X		
Julie	BERTILLON	An Dour	X		
Paul	SALAUN	An Dour	X		
Marie-France	TOSSER	Bretagne Vivante	X		
Karine	BLOC 'H	An Dour	X		
Jean-Marie	RELLINI	OFB	X		

- ***20 présents***
- ***5 pouvoirs***

Introduction de Monsieur Guy PENNEC, Président de la CLE Léon-Trégor

- Financements *Breizh Bocage* en forte baisse

Le président fait part des informations portées à connaissance par la Région Bretagne au sujet des financements du programme Breizh Bocage pour les trois années à venir. En résumé les crédits ouverts se limiteront à 1,7 million € , soit le tiers de ce qui était prévu.

Parallèlement l'État promeut un « Pacte de la Haie » ouvert à toute structure, association, école d'agriculture et particulier. Le Pacte de la Haie met à mal l'homogénéité des actions portées par les structures car il ouvre à tout un chacun (particulier, association…) la possibilité d'implanter des haies, ce qui va à l'encontre d'un plan d'action coordonné. Monsieur Pennec doute de l'efficacité de la mesure et crains l'éparpillement alors même que l'ensemble des porteurs du programme Breizh Bocage ont embauché des techniciens, les ont formés et disposent d'agréments conformes. Le vice-président de la Région a fait part du refus des services du ministère de l'agriculture d'accepter de reporter les crédits prévus pour le Pacte Haie vers le programme Breizh Bocage.

L'impact se répercutera sur l'aide aux travaux et à moindre mesure sur la partie animation. Une attention toute particulière sera à porter sur le devenir du Label Haie car pour le président de la CLE Léon-Trégor ce Pacte de la Haie dégrade significativement la notion même de labellisation et de gestion qualitative du bocage, au vu de la faiblesse du cahier des charges de ce Pacte Haie.

Monsieur Olivier LE BRAS, élu de la Région Bretagne, ne suit pas ce dossier mais dit avoir conscience qu'il faudra défendre le sujet. Cela mérite un échange pour aller voir l'exécutif régional et défendre les attentes et demandes locales.

Jerôme GUILLEMOT, représentant du Directeur départemental des territoires et de la mer du Finistère à la CLE, estime que dans le contexte de ce territoire SAGE très particulier qui possède 2 baies Algues Vertes, 2 captages prioritaires et bientôt la Zone à Enjeux Sanitaires (ZAES) du Moulin de la Rive, il y a des arguments à mettre en avant pour revenir sur la décision de baisser ainsi les financements.

Patrick GUEN en qualité de vice-président du Syndicat Mixte de l'Horn, précise que le monde agricole s'est vraiment engagé et qu'il serait lâche de les abandonner maintenant.

➔ Côté Syndicat Mixte de l'Horn, 4,9 km de linéaire a été planté en 2023 et jusqu'à 25 km en 2025 sont engagés.

- Etude carénage : tenue des ateliers de concertation des 27 et 28 février

Dans le cadre de l'étude sur la stratégie de Carénage à l'échelle du SAGE (**disposition n°29 du PAGD : mettre en place une stratégie de l'offre de carénage)** trois ateliers se sont déroulés à Cléder le 27/02/2025, à Plouezoch le même jour et à Locquirec le 28/02/2025.

L'équipe du SAGE a été très agréablement surprise du niveau de prise de conscience et d'engagement des plaisanciers, gestionnaires de ports et mouillages et des élus locaux. Ces ateliers très participatifs regroupant à chaque fois une trentaine de personnes ont permis de mesurer la volonté d'avancer sur le sujet. Certes il semble plus difficile pour les élus de se prononcer car le niveau d'investissement financier reste à trouver. Cela n'empêche pas pour autant d'avancer sur l'élaboration d'une stratégie en mettant en phase l'ensemble des acteurs.

Le président de la CLE tient à rappeler que les solutions ne seront viables que si chaque acteur qu'il soit plaisancier, associatif, professionnel, décideur local communal et/ou communautaire joue pleinement son rôle.

- ***EAU fête !*** aura lieu les 23 et 24 mai :
  Depuis 2023 le SAGE organise un temps fort de communication et de vulgarisation sur des thèmes spécifiques. Après les thèmes de la sobriété et de la qualité des eaux littorales, cette année le thème retenu est celui de l'alimentation en eau potable.
    - Co-porté avec le Syndicat Mixte de l'Horn il se déroulera sur deux jours
        - Le vendredi 23 mai au Syndicat Mixte de l'Horn avec des scolaires, visites et animations
        - Conférence le soir à Roscoff (espace Mathurin Méheut)
        - Le samedi 24 mai à Roscoff (devant le centre nautique) pour les familles avec un programme festif (animations, jeux, food truck, fanfare et théâtre d'impro)

1. Présentation des Contrats Territoriaux PLAV et hors PLAV du Syndicat Mixte de l'Horn et d'An Dour

Voir Supports de présentations commun SMH/AN Dour

1.1. Sur la présentation des territoires et leurs principaux enjeux

(Par Armel GENTIEN et Julie BERTILLON)

1.2. Sur la qualité de l'eau

(Par Armel GENTIEN et Karine BLOC'H)

Plusieurs fréquences de dépassement de produits phytosanitaires ont été mesurées sur le territoire du Syndicat Mixte de l'Horn.

Concernant le phosphore, une étude a été menée par le SAGE et An Dour sur le Queffleuth (avec LABOCEA) en raison des teneurs élevées sur ce cours d'eau. **Jocelyn HILIOU** indique que dans le cadre de l'état des lieux du SDAGE, le Queffleuth serait déclassé (il passerait en « non risque »), ce qui étonne fortement les agents techniques d'An Dour et du SAGE.

Philippe BRAS (APPMA) demande l'origine de ces teneurs en phosphore

- ➔ **Jocelyn HILIOU** répond que les origines sont potentiellement multiples (eaux urbaines, piscicultures, assainissement…). Concernant les piscicultures, même si elles sont nombreuses sur ce cours d'eau, a priori une seule pose question, selon l'étude menée. Il faudrait s'assurer que les tonnages réglementaires sont respectés.

Robert LE COAT (Syndicat de la truite d'élevage) acquiesce. Il précise qu'il n'a jamais dépassé les tonnages d'1kg sur son exploitation. Il informe par ailleurs les membres de la CLE que les trois piscicultures du cours d'eau principal sont désormais gérées par le même pisciculteur depuis le 1er mars : Monsieur Sylvain Lespagnol.

1.3. Sur le volet agricole

(Par Armel GENTIEN et Paul SALAUN)

- ➔ Plan de Lutte contre les Algues Vertes (PLAV), Paiement pour Services Environnementaux (PSE), Etap'N (programme Etape Azote)

Sur les territoires de PLAV3 la phase réglementaire ZSCE devrait être enclenchée en septembre 2025. Malgré tout sur la partie Douron gérée par An Dour, il reste encore plusieurs exploitants qui n'ont pas transmis leurs lettres d'engagement. Sur le territoire de l'Horn, la dynamique est très positive.

Ce qu'on appelle Pour mémoire une « MAEC Système » est une mesure qui encourage le système herbager. Comme il y a beaucoup de vaches laitières sur le territoire An Dour, il y a une forte demande pour cette MAEC, qui est très avantageuse financièrement pour les exploitants. L'adhésion à cette mesure est moindre sur le territoire du Syndicat Mixte de l'Horn car la production bovin lait est peu représentée.

Le dispositif MAB (Maintien à l'Agriculture Biologique) n'existera plus en 2025. Il faut prévoir que les exploitants se redirigeront en grande partie vers les MAEC.

Le volet agricole présente un nouveau programme relatif à l'aire de captage classée prioritaire de LANNIDY : ce captage est stratégique et est classé prioritaire depuis 2022. Le plan d'action ambitieux qui concerne la réduction de l'usage des phytosanitaires sur la période 2025-2027 débute ce jour avec les exploitants. Il intègre une mesure phare de paiements pours services environnementaux supportée par la régie An Dour.

1.4. Sur le volet Milieux Aquatiques

(Par Youen OLLIVIER et Karine BLOC'H)

Jocelyn HILIOU, animateur du SAGE, précise que tous les sous-bassins versants ne sont pas référencés a proprement parlé : ils appartiennent à la masse d'eau littorale, ce qui n'a pas vraiment de logique selon le SAGE, qui souhaite donc faire remonter un avis à ce sujet.

Jerôme GUILLEMOT estime qu'il faut aussi avoir conscience que si on doit tous les référencer et les analyser, on découvrira beaucoup de choses car ce sont les plus dégradés.

Financements des actions :

- Environ 2 000 000 € pour Baie de Morlaix + 400 000 € pour Douron (An Dour)
- Environ 1 000 000 € pour Horn, Guillec, Kérallé, Bassins côtiers (Syndicat de l'Horn)

Notons que les territoires relevant des PLAV bénéficient de plus de financements.

Vers 11h, **Philippe BRAS,** représentant pour l'APPMA à la CLE, salue le travail mené et valide les contrats territoriaux présentés avant de s'excuser, ayant d'autres obligations.

Guy PENNEC remercie le travail approfondi et consolidé des techniciens. Il indique que le SAGE souhaite collaborer prochainement avec les chercheurs de la Station Biologique de Roscoff pour mieux connaître le phénomène algues vertes, notamment pour appuyer la lutte contre les algues vertes sur vasières. Il précise que la capacité de reproduction de cette algue gommera significativement les efforts réalisés par l'agriculture si le stock en mer n'est pas drastiquement réduit de manière à ce que les actions préventives portent leurs fruits.

Par ailleurs il souligne également que le travail entrepris doit encore être approfondi avec les exploitants hors-sols/les serristes mais que cela est en bonne voie.

Il souhaite également évoquer la posture et des propos tenus ici et là qui soutiendraient que le petit cycle de l'eau ne doit pas financer le grand cycle, ce qui est totalement faux. Il précise que si c'était le cas, le budget de l'Agence de l'Eau n'existerait pas puisqu'il est en grande partie financée par les factures d'eau des abonnés et en grande majorité par les abonnés domestiques. Il souligne que cet argent est ensuite reversé aux structures porteuses pour décliner les actions du grand cycle.

Robert BODIGUEL, vice-président à la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau et vice-président de la CLE, souhaite partager sa surprise de constater que lorsqu'on parle de continuité écologique, on ne parle pas de quantité d'eau. Il craint qu'avec ce type de réflexion, l'eau vienne de

nouveau à manquer cette année pour les usages domestiques et agricoles : « Et les petites réserves sont abolies. Quelle est la logique ? » dit-il ?

- ➔ **Jean-Marie RELLINI de l'**Office Français pour la Biodiversité répond qu'il y a une problématique liée au dérèglement climatique et que les petites réserves près des moulins ne suffiront d'aucune manière
- ➔ **Guy PENNEC** indique que la grande urgence est d'infiltrer, de lutter contre le ruissellement sur les surfaces agricoles utiles
- ➔ **Jerôme GUILLEMOT** tient à souligner que le travail sur les talus et les zones humides vont dans le bon sens. Par ailleurs il précise que, selon lui, les réserves sont de fausses bonnes idées car l'évaporation est très importante.
- ➔ **Jocelyn HILIOU** précise que l'accumulation de petites réserves aurait un impact significatif sur l'hydrologie.

Robert LE COAT pour le Syndicat de la Truite d'Elevage s'interroge sur l'application de Loi concernant les serristes.

- ➔ **Jerôme GUILLEMOT** fait remarquer qu'il manque d'inspecteurs de l'environnement. Il admet, ce qui est souvent soulevé en CLE, que la réglementation applicable n'est pas suffisamment précise car elle ne répond pas à une réglementation ICPE.

Les deux contrats territoriaux sont votés à l'unanimité

2. Présentation du programme d'action 2025 du SAGE

Voir Support de présentation

(par Jocelyn HILIOU)

Un projet de ramassage des algues vertes est en cours d'expérimentation avec AZOLLAE (Société œuvrant pour la restauration du climat & les écosystèmes marins). Le coût du ramassage est conséquent : 200 000€ pour 3 mois. Une demande de financement doit être étudiée lors de la prochaine Commission Mer et Littorale du GALPA Pays de Morlaix.

Avant les élections à venir, **Guy PENNEC** propose de mener un travail lié à la gouvernance au sein de la CLE afin de fixer la feuille de route et les conseils de sortie de mandat.

Au demeurant il fait remarquer que les services de l'ETAT et plus particulièrement l'Agence de l'Eau soutiennent et accompagnent efficacement la CLE Léon-Trégor, aussi bien financièrement que techniquement.

Le programme d'action du SAGE 2025 est voté à l'unanimité.

3. Point d'étape sur le carénage

Voir Support de présentation

(par Jocelyn HILIOU)

L'étude stratégique sur l'offre de carénage (menée avec WINCH et ARTELIA) progresse bien. Des ateliers de concertation se sont tenus en marge de cette étude les 27 et 28 février dernier à Cléder, Plouezoc'h et Locquirec.

L'article n°1 du règlement du SAGE interdit de caréner sur l'estran.

La CLE sera peut-être amenée à demander d'expérimenter une aire de carénage sur plan incliné (sur cale), probablement à Plouezoc'h. Néanmoins cela nécessitera une étude technico-économique. Si elle est recevable, il faudra passer à la phase d'action.

Bertrand JAOUEN, représentant pour le Comité Régional de la Conchyliculture, se demande si, pour palier à la problématique de la cale submersible qui pose question aux services de l'Etat d'un point de vue conformité réglementaire, il ne serait pas envisageable d'utiliser les aires de lavage existantes. Il précise que de toutes façons la majorité de ces petits bateaux sont sortis l'hiver et que les plaisanciers carènent chez eux. Pour le cas des bateaux plus grands ou professionnels, ce sont des aires de carénage aux normes qui sont utilisées.

Dominique ROPARS en qualité de représentant pour la Fédération Nationale pour la Pêche et de la Plaisance, précise que le carénage est une problématique écologique (biodiversité, qualité des eaux littorales), mais aussi sanitaire et (donc) économique, notamment en lien avec le tourisme et l'attractivité du territoire.

Il mentionne qu'en dehors de la question du financement, il faudra réaliser des équipements qui seront utilisés par le plus grand nombre, sinon, ça ne fonctionnera pas. Enfin il rappelle que chaque secteur a sa solution et il faut que ces solutions soient faciles pour le plaisancier. Sinon on continuera à polluer les jardins, les eaux pluviales…

… et les estrans ! précise **Jocelyn HILIOU** qui rapporte que l'équipe du SAGE a encore constaté plusieurs pratiques de carénage sauvage l'été dernier Il confirme qu'une seule solution globale ne semble pas être la direction à prendre et que les trois ateliers de concertation organisés (« est », « ouest » et « Baie de Morlaix ») ont chacun dessiné des pistes différentes.

Robert LE COAT pense que le carénage devrait être inclus dans la location de corps morts, ce que **Dominique ROPARS** approuve.

Bertrand JAOUEN pense que des solutions alternatives existent, dont il conviendrait d'en faire la promotion.

- ➔ **Jocelyn HILIOU** souligne que cela existe via les panneaux réalisés dans le cadre du SAGE.
- ➔ Selon **Robert LE COAT** cette communication doit aussi être faite à l'endroit des touristes. Le SAGE le fait d'ailleurs via la médiation saisonnière, en s'appuyant sur ces panneaux.

4. Avis sur les enjeux du SDAGE

Voir Support de présentation

(par Jocelyn HILIOU)

Un avis est à émettre pour le 14 mars dernier délai, la cellule SAGE le compilera et le transmettra à l'Agence de l'Eau.

Parmi les pistes proposées, figure le soutien au CRESEB, dont les financements sont remis en question. Son existence est menacée ce qui est à regrettable car il coordonne, transmet des informations qu'on ne trouve nulle part ailleurs. Il est proposé que la CLE les soutienne.

Sur le sujet du **profil de vulnérabilité des eaux littorales Léon-Trégor**, **Guy PENNEC** remercie les services de l'Etat d'avoir soutenu et de s'être engagé dans la recherche des micropolluants : « Le résultat est là et un vrai RSDE sera désormais fait sur le littoral », dit-il.

DIVERS

Le SAGE accueillera une exposition de 20 panneaux grand format pour les 60 ans de la première Loi sur l'Eau. L'exposition sera installée place des Otages, devant la mairie, à Morlaix. Une inauguration avec le Directeur de la Délégation Armorique, monsieur Jean Placines est envisagée pour le 11 avril.

En conclusion, de la commission la vidéo réalisée sur les remarquables travaux d'aménagement réalisés par le SMH à Moulin du Chatel est diffusée.

La séance prend fin à 12h10

M. Guy PENNEC
Président de la CLE du SAGE Léon-Trégor